AMBASSADE DE FRANCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE
--

CONSEIL CONSULAIRE

EN FORMATION BOURSES SCOLAIRES (2nde période)

ET PROTECTION SOCIALE ET ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL

Conformément à la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, un Conseil consulaire en formation Bourses scolaires (2nde période) et Protection sociale et action sociale s'est tenu le 04 novembre 2015, à 15h00, à l'Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine.
Par arrêté en date du 20 mai 2014, il a été décidé que le poste de Sarajevo serait le chef-lieu de circonscription consulaire compétent pour les postes de Podgorica, Pristina, Skopje, et Tirana.

Les sujets à l'**ordre du jour** étaient :
- L'approbation du rapport sur la situation de la circonscription consulaire ;
- Les dossiers de bourses scolaires (2nde période) pour les postes de Sarajevo et Skopje
- Les dossiers CCPAS pour les postes de Skopje, Tirana, Pristina, Podgorica et Sarajevo.

La **présidence** du Conseil consulaire a été assurée par Mme Claire BODONYI, Ambassadrice de France en BOSNIE-HERZEGOVINE, assistée de M. Patrick PASCAL, Conseiller consulaire, en sa qualité de **Vice-président**.
[redacted], Vice-consule près cette Ambassade, a été désignée **secrétaire de séance**.

Etaient présents :

- Conseil consulaire en formation Bourses scolaires (2nde période)

o Voix délibérative
- Mme Claire BODONYI, Ambassadrice de France à Sarajevo, Présidente du Conseil consulaire
- M. Patrick PASCAL, Conseiller consulaire – Conférence téléphonique/audiovisuelle depuis Tirana
- [redacted], Attachée pour le français au SCAC de l'Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine
- [redacted], COCAC à l'Ambassade de France en Macédoine
- [redacted], Directeur du Collège international francophone de Sarajevo (CIFS)
- [redacted], Représentant de l'Ecole française de Skopje (EFIS)
- [redacted], Représentant des parents d'élèves du CIFS
- [redacted], Représentante du Président de l'UFE – Bosnie-Herzégovine

o Voix consultative
- [redacted], Consule adjointe à Skopje – Conférence téléphonique/audiovisuelle depuis l'Ambassade de France à Skopje
- [redacted], Vice-consule à Sarajevo

➢ Conseil consulaire en formation Protection et Action sociale

o Voix délibérative
- Mme Claire BODONYI, Ambassadrice de France à Sarajevo, Présidente du Conseil consulaire
- M. Patrick PASCAL, Conseiller consulaire – Conférence téléphonique/audiovisuelle depuis l'Ambassade de France à Tirana
- [redacted], Consule adjointe à Skopje – Conférence téléphonique/audiovisuelle depuis l'Ambassade de France à Skopje
- [redacted], Vice-consule à Sarajevo, également en représentation des postes de Tirana, Pristina, et Podgorica
- [redacted], Attachée pour le français au SCAC de l'Ambassade de France en Bosnie-Herzégovine
- [redacted], COCAC à l'Ambassade de France en Macédoine
- [redacted], Représentante du Président de l'UFE – Bosnie-Herzégovine

1. Présentation du rapport sur la situation de la circonscription consulaire

Le poste de Sarajevo étant chef-lieu de circonscription consulaire pour Podgorica, Pristina, Skopje et Tirana, chaque chef de poste diplomatique concerné avait, préalablement à la tenue du Conseil consulaire, adressé à la Présidente la partie du rapport relative à la circonscription dont il a la charge.
Ce rapport dresse un état des lieux des actions menées dans les domaines de compétence du conseil consulaire (En l'espèce, données chiffrées relatives à la communauté française inscrite au registre de chaque poste, à la protection et action sociale, aux bourses scolaires et à la sécurité).

Le rapport sur la situation de la circonscription consulaire n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Bourses scolaires (2nde période)

La Présidente du Conseil consulaire a rappelé aux membres présents la règle de la confidentialité des débats ainsi que les instructions sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français scolarisés à l'étranger.

La Présidente du Conseil consulaire a indiqué pour les 2 postes concernés :
- Le montant des crédits accordés l'année précédente
- Le montant des besoins du poste pour la campagne
- L'enveloppe limitative pour les travaux de la CLB2 après dialogue de gestion

A. SARAJEVO

5 dossiers (11 enfants) ont été présentés pour le poste de Sarajevo :
Consensus des membres du Conseil consulaire en formation bourses scolaires 2nde période sur les dossiers présentés.
Respect de l'enveloppe globale allouée à ce poste.

B. SKOPJE

2 dossiers (2 enfants) ont été présentés pour le poste de Skopje :

Consensus des membres du Conseil consulaire en formation bourses scolaires 2nde période sur les dossiers présentés.
Respect de l'enveloppe globale allouée à ce poste.

3. Protection sociale et action sociale

A. **SKOPJE**

Demandes au titre de 2016 :
- Revalorisation du taux de base
- Aucun allocataire
- Secours occasionnels (SO) et aides exceptionnelles (AE)

B. **TIRANA**

Demandes au titre de 2016 :
- Revalorisation du taux de base
- Aucun allocataire
- Secours occasionnels (SO) et aides exceptionnelles (AE)

C. **PRISTINA**

Demandes au titre de 2016 :
- Aucun allocataire
- Secours occasionnels (SO) et aides exceptionnelles (AE)

D. **PODGORICA**

Demandes au titre de 2016 :
- Renouvellement des 12 mensualités d'Allocation adulte handicapée (AAH)
- Aucune demande de Secours occasionnels (SO) et aides exceptionnelles (AE)

E. **SARAJEVO**

- Revalorisation du taux de base
- Renouvellement des 12 mensualités d'Allocation adulte handicapée (AAH)
- Nouvelle demande de 12 mensualités d'Allocation de solidarité (AS)
- Secours occasionnels (SO) et aides exceptionnelles (AE)

Consensus des membres du Conseil consulaire en formation protection sociale et action sociale sur les dossiers présentés pour les 5 postes concernés.

L'ordre du jour de ce Conseil consulaire ayant été épuisé, la séance a été levée à 17h05.

Sarajevo, le 06 novembre 2015